... cesse de régner dans tout le pays, et ce... gouvernement multiplie les mesures ex-...nelles. Après Francfort, Mayence, Mannheim, ...etin, mis en état de siège, voici qu'il est ques-...n d'appliquer la même mesure à Metz et à Strasbourg.

L'autorité militaire serait assez d'avis, que la réélection de MM. Kablé et Antoine indiquerait qu'on ne peut pas se reposer avec confiance sur la population et qu'il conviendrait d'y voir une preuve de sympathies françaises; qu'enfin étant donnée l'indéniable agitation qui règne dans certaines sphères de la population, ces sympathies françaises pourraient, au moment ou des événements d'un caractère grave se produiraient se manifester sous une forme plus accentuée.

Si, dans de pareilles conditions, le gouvernement ne triomphe pas d'une façon absolue, s'il n'a pas, dans le nouveau Reichstag, une majorité compacte, il faudra bien qu'il reconnaisse l'antipathie du pays pour la politique actuelle. Ce serait assurément une situation très grave, car jamais Gouvernement n'au...ait été battu dans des conditions plus désastreuses pour lui.

L'éventualité d'un pareil échec parait cependant écartée. La pâte électorale a été manipulée de telle façon qu'elle prendra vraisemblablement la forme que le chancelier de l'empire a voulu qu'elle eût.

Je vous ai dit qu'après les déclarations de la presse officieuse, il ne fallait plus s'attendre à la publication d'un manifeste impérial en vue des élections du 21. On m'assure aujourd'hui qu'il ne faudrait pas s'étonner pourtant que la dernière heure nous apportât encore quelque surprise sur ce point.

La Bourse

La dépêche de Constantinople distribuée ce matin et annonçant que dans une réunion tenue, hier, entre la Porte et les délégués Bulgares, l'accord est intervenu sur la composition de la Régence a été, bien qu'elle parût mériter confirmation, la principale cause de la fermeté dont la bourse a fait preuve aujourd'hui. La facilité avec laquelle s'est opérée la liquidation des valeurs, grâce à l'abondance de l'argent et au bon marché des reports, n'est pas non plus étrangère à cette fermeté, qui s'est traduite par une hausse de 55 centimes sur le 3 0\|0. Il n'y a eu, du reste, que très peu d'affaires sur nos rentes et après bourse, il a suffi de quelques ventes pour faire rétrograder le 3 0\|0 de 7 centimes.

NOUVELLES DU JOUR

Suicide de lycéen

La longue liste des lycéens suicidés continue.

Hier, c'est à Montluçon qu'un petit lycéen, B..., s'est tiré un coup de revolver dans l'oreille; la mort l'a mis en face de son juge sur le coup; elle a été instantanée.

L'incident Eiffel-Lockroy

Dans la lettre écrite par M. Lockroy à M. Alphand, au sujet de la protestation que l'on sait, une phrase paraissait viser M. Charles Garnier, qui collabore aux travaux de l'Exposition. Ce dernier vient, à ce sujet, d'écrire à son tour au ministre du commerce, une lettre où M. Charles Garnier expose qu'il lui a envoyé sa démission, après la lecture de la phrase en question.

« Vous me répondites sans délai un petit mot très aimable en me disant que vous comptiez toujours sur moi. C'était parfait; mais aux yeux du public, je n'en restais pas moins accusé d'un peu de félonie. Cela ne me convenait guère.

» Hier, je suis allé vous trouver et vous remettre ma démission officielle, que vous vous êtes empressé de refuser, puis une conversation amicale eut lieu entre nous, et, comprenant que je ne pouvais en somme accepter un reproche que, dites-vous, vous ne pensiez pas me faire et que, en tous cas, vous déclariez *vous-même immérité, vous m'avez engagé* à m'adresser à la presse.

» ... Aujourd'hui il me semble inutile de profiter de votre autorisation en développant chaque point, puisque la situation est devenue bien nette.

» ... Je reste donc avec vous en me trouvant des lors plus armé et plus puissant pour remplir ma mission; et, puisque j'occupe la fonction d'architecte conseil, je donnerai à mes confrères celui de ne jamais abandonner leur indépendance; c'est le plus sûr garant qu'ils puissent avoir pour gagner votre estime. »

Une alliance entre Belges et Hollandais

Les Belges, abandonnés par l'Angleterre, qui refuse de défendre leur neutralité, songent à s'allier aux Hollandais, pour empêcher en cas de guerre une violation de leur territoire.

Le *Journal de Bruxelles*, organe officieux, annonce que si l'Angleterre ne tient pas ses engagements, les Belges ne se soucieront plus du traité de 1839 et chercheront des alliances profitables à leur nationalité;

Le comte de Lallaing a été envoyé par le roi des Belges à la Haye, pour discuter les termes d'une alliance offensive et défensive, et l'on s'attend à ce que M. Bernaert, le président du conseil, fasse prochainement à la Chambre une déclaration importante.

L'opposition demandait des explications plus catégoriques, mais à la suite d'une réunion tenue chez le président du conseil, les différents chefs de parti ont promis de ne pas soulever la question extérieure.

L'agitation en Corse

Bastia, 16 février. — M. Léandri est toujours dans le maquis, où il a été réellement accompagné ou rejoint, par un certain nombre de jeunes gens décidés comme lui. Ils se trouvent tantôt dans les forêts de l'arrondissement de Corse, tantôt dans celles des arrondissements d'Ajaccio ou de Sartane.

Il suffirait, étant donné le caractère déterminé de Léandri, d'une rencontre avec la force publique ou avec des adversaires, pour que de grands malheurs viennent fondre sur notre malheureux pays.

La réception chez M. Floqnet

Paris, 16 février.— Un grand dîner, suivi d'une réception, a eu lieu aujourd'hui à la présidence de la Chambre. De nombreuses notabilités diplomatiques et parlementaires, s'y faisaient remarquer, notamment les comtes de Munster ambassadeur d'Allemagne et Hoyos; mais M. de Morenheim, ambassadeur de Russie, s'était fait excuser.

La commission de l'armée

Paris, 16 février.— Le ministre de la guerre est venu aujourd'hui, à la commision de l'armée, déclarer que le gouvernement n'avait pas encore pris de résolution, au sujet de la proposition de M. Thiers, relative à l'instruction militaire préparatoire; il accepte l'obligation de service pour les jeunes gens de 17 à 20 ans; c'est même plus qu'il avait été demandé.

Le ministre a ensuite maintenu les articles du titre 3, du projet organique, qui avait] été réservés par la commission; il a insisté pour l'adoption intégrale de son projet.

Le comte de Paris en Portugal

Lisbonne, 16 février. — Le comte de Paris a quitté Lisbonne se rendant à Villamanrique en Andalousie, où se trouve la comtesse de Paris. Ils reviendront ensemble à Lisbonne, avant la fin du mois.

Le langage des reptiles

Berlin, 16 février. — La *Post* dit qu'il est nécessaire de rappeler quotidiennement que, si le vote du Reichstag du 14 janvier, rapproche considérablement le danger d'une guerre, l'élection d'un *Reichstag opposé au septennat*, ne pourrait qu'ajouter aux chances de guerre déjà existantes.

La *Post* ajoute : « Les élections montreront surtout si nous pouvons nous abandonner à l'espoir du maintien de la paix ou s'il faut nous attendre à la guerre dans un délai peut-être plus rapproché qu'on ne s'imagine. »

Vote de blâme contre un radical

Paris, 7 février. — Le Conseil municipal de Paris a adopté, à l'unanimité des votants, un ordre du jour, blâmant le préfet de police et le parquet pour avoir suspendu l'effet des procès-verbaux de prélèvements dressés contre un député accusé de falsification de boisson.

Attaques d'un journal algérien contre Mgr Lavigerie. — Réponse du prélat

Alger, 15 février. — En réponse à l'accusation de détenir d'immenses richesses, formulée contre lui par plusieurs journaux d'Alger, le cardinal Lavigerie adresse à l'un d'eux une lettre datée de Biskra, 9 février.

Dans cette lettre, après avoir rappelé que les œuvres diocésaines ont pour but d'assurer l'avenir en Algérie comme en Tunisie par des fondations agricoles, le cardinal Lavigerie déclare que depuis longtemps il n'existe plus ni en Afrique ni ailleurs un pouce de terre, même inculte, ou un toit, si pauvre soit-il, qui lui appartienne personnellement.

Tout à fait l'objet de donations régulières, à savoir : pour les terres situées en Algérie, à la Société civile de patronage des missions africaines et pour celles de Tunisie, au diocèse de Carthage.

Le cardinal assure que ces donations sont loin de suffire à l'entretien des œuvres dont les donataires ont pris la charge et parmi lesquelles se trouve l'œuvre des missions de l'Afrique intérieure.

La lettre fait connaitre que, pour une seule de leurs missions, celle de Mayanza, les Anglais, établis dans le voisinage de nos missionnaires en nombre inférieur pourtant, reçoivent annuellement de Londres un million de francs.

Pour la Tunisie seule, le cardinal a dû fournir en 1886 une somme dépassant 550.000 fr.

Mgr Lavigerie termine en déclarant qu'il est prêt à faire une donation pure et simple de toute propriété lui appartenant personnellement à tout Français qui la réclamerait.

Il ajoute qu'il est convaincu que les administrateurs des sociétés auxquelles il a fait l'abandon légal de ses biens, les rétrocéderaient volontiers, à quiconque assurerait, d'une façon certaine le quart des ressources nécessaire à l'existence des œuvres dont on leur a donné la direction.

L'Union conservatrice et les commissions départementales pour l'Exposition

Paris, 16 février. — L'union conservatrice, présidée par M. de Makau, s'est occupée de la nomination parue récemment des commissions départementales de l'Exposition universelle. On a été très frappé de l'exclusion systématique qui atteint un certain nombre de négociants ou industriels, malgré leurs titres anciens et nombreux.

Le réunion considère que ces exclusions seront de nature à nuire d'une façon très sensible à l'Exposition et, par suite, à l'éclat dont devait être entourée l'industrie française.

De nouveaux renseignements seront demandés en province pour permettre au groupe de prendre une décision.

Un casier civil obligatoire

Paris, 16 février. — La proposition de M. Morel, député du Nord, tendant à la création d'un casier civil pour tous les citoyens a été prise en considération par la commission d'initiative.

Les fonctions de conciliateur et celles de juge de paix

Paris, 16 février. — La commission relative au code de procédure a décidé que les fonctions de conciliateur seraient désormais distinctes de celles de juge de paix.

Il serait dans chaque canton nommé un conciliateur. La commission a décidé que cette nomination serait faite par les conseils municipaux.

L'organisation de la représentation commerciale et industrielle

Paris, 16 février. — La commission relative à l'organisation de la représentation commerciale et industrielle s'est réunie ce matin à la Chambre.

Elle a entendu M. le ministre du commerce et de l'industrie.

La discussion a duré deux heures.

Le ministre a soutenu cette thèse que les bases de l'électorat pour les chambre de commerce ne pouvaient pas être plus restreintes que celles pour l'électorat des tribunaux de commerce. Il considère que, lorsqu'on élit ces derniers avec le suffrage universel des patentés, on ne peut pas élire les premières avec le suffrage restreint. Il faut une procédure et une logique dans la législation, sous peine d'y introduire le désordre et l'anarchie.

Quant au conseil supérieur de commerce, le ministre entend l'établir sur les bases les plus libérales; il le fait élire pour moitié par les chambres de commerce.

Ce qu'il ne veut pas, c'est créer un parlement commercial, à côté du parlement législatif. Si on créait ce parlement commercial, comme quelques membres de la commission le proposaient, il n'y aurait pas de raison de ne pas constituer un parlement d'agriculteurs, un parlement de banquiers, etc., etc. Alors que deviendraient le Sénat et la chambre ?

Le ministre a défendu enfin les intérêts du petit commerce et de la petite industrie qu'on prétendait n'être pas intéressés à la constitution et aux attributions des chambres de commerce.

La commission a remercié le ministre de ses dispositions; elle a remis à une séance ultérieure pour prendre des décisions. Tout fait espérer qu'un accord pourra s'établir entre elle et le gouvernement.

Un manifeste du statthalter de l'Alsace-Lorraine

Cologne, 16 février. — La *Gazette de Cologne* publie un manifeste adressé par le prince Hohenlohe, statthalter de l'Alsace-Lorraine, aux populations alsaciennes-lorraines.

Le manifeste dit : Les pays de l'empire sont menacés d'être exposés aux horreurs de la guerre. Si l'Alsace-Lorraine élisait des députés reflechis et conciliants au lieu de députés qui protestent contre l'état de choses existant, cela contribuerait beaucoup à éclaircir la situation, à apaiser les esprits et à maintenir la paix.

Le manifeste invite les électeurs à voter avec des bulletins blancs partout où il n'y aurait qu'un candidat appartenant au parti de protestation.

Strasbourg, 16 février.—Voici quelques détails, sur le manifeste du prince de Hohenlohe. Il dit :

« Le gouvernement a demandé le septennat, parce l'Empire Allemand sera menacé de la guerre aussitôt que la partie belliqueuse de la nation française jugera les forces militaires de la France supérieures à celle de l'Allemagne.

» Il termine en disant que la réunion de l'Alsace-Lorraine est irrévocable tant que durera l'Empire. Il supplie les électeurs de voter suivant leurs intérêts, pour leurs familles et leurs biens, car la journée du 21 février sera décisive.

Profession de foi de M. Winterer en Alsace-Lorraine

Metz, 16 février. — Voici la profession de foi que M. l'abbé Winterer, député sortant, adresse aux électeurs de la circonscription d'Altkirch-Thann :

Electeurs,

Vous êtes appelés à élire un député le 21 février.
Le Reichstag a été dissous.
Il n'a pas voté le « septennat. »
Il a refusé d'accorder « pour sept ans » l'augmentation de l'effectif de paix de l'armée, telle qu'elle était demandée, — une augmentation de 41,000 hommes.

Electeurs !

Les paroles que j'ai prononcées et les votes que j'ai émis au Reichstag depuis trois ans vous sont connus.
Je me suis élevé une fois de plus contre la dictature :
J'ai demandé la protection équitable de l'ouvrier;
J'ai voté en faveur de lois protectrices du métier;
J'ai voté pour les droits destinés à protéger l'agriculture;
J'ai voté contre le monopole de l'eau-de-vie. — L'Etat tend à tout envahir, il faut mettre une barrière à cette tendance.
Je n'ai pas pu me résoudre à voter l'augmentation de l'armée ni pour sept ans, ni pour trois ans,

Electeurs !

Ce que j'ai fait hier, je le ferai encore demain, si vous me confiez de nouveau votre mandat.
Les charges militaires pèsent si lourdement sur l'Alsace-Lorraine, dont les fils sont dispersés sur tous les points de l'Empire. Je ne contribuerai pas à rendre les charges militaires plus lourdes.
On vous a dit : voter pour le septennat, c'est la « paix »; voter contre le septennat, c'est la « guerre ». Ce sont des mots.
Plus on a de soldats, plus on est tenté de les mettre en ligne.
Le militarisme épuise les peuples.

Electeurs!

Votez selon votre conscience !
Que Dieu nous préserve des horreurs d'une guerre !
Si la guerre devait venir, elle ne viendra ni par vous, ni par moi.
Comptez sur mon désir de servir mon pays.
Je compte sur votre calme et votre fermeté.
Nous nous connaissons depuis treize ans.
Allez à l'urne comme vous l'avez toujours fait depuis 1871 !

L. WINTERER.

Placards contre le candidat Remlinger à Metz

Metz, 16 février. — La police a enlevé hier plusieurs placards affichés au coin des rues. Le placard portait l'inscription suivante : *Vendu Remlinger, dit Bazaine II.*

M. Remlinger est le candidat opposé à M. Antoine.

L'armée égyptienne

Le Caire, 16 février. — Le bruit court que, par suite d'embarras budgétaires, l'Angleterre réduirait encore l'armée égyptienne, déjà réduite à 10,000 hommes.

Marins morts de froid

Christiania, 16 février. — La nouvelle vient d'arriver à Christiansund, en Norvège, que les corps de huit marins morts de froid ont été trouvés dans un navire qui a fait côte à Henningsvar, dans les îles Lofodes.

La crise ministérielle italienne

Le *Monde* publie la dépêche suivante :

« Rome, 16 février. — La combinaison Depretis-Robilant l'emporte dans la formation du nouveau Cabinet.

» Le maintien de M. de Robilant à la direction des affaires étrangères, a été décidé au Quirinal à cause des négociations pendantes avec Vienne et Berlin pour le renouvellement de l'adhésion de l'Italie à l'alliance austro-allemande.

« Quant à M. Depretis, il continuera de rester au pouvoir, parce que, dit-on, les exigences de la situation parlementaire le réclament ainsi.

» Toutefois, la solution définitive de la crise, c'est-à-dire la constitution complète du cabinet, se fera attendre plusieurs jours encore. »

Une parole de M. de Bismarck

Suivant la *Post*, du 14 février, le prince de Bismarck, répondant à un membre du Landtag de Prusse qui lui parlait des probabilités de paix ou de guerre, se serait exprimé de la manière suivante :

« Vous en savez tout juste autant que moi. Nous vivons en état de paix ; mais tenez compte des préparatifs français, de la construction des baraquements, du général Boulanger, des appels incessants de la Ligue des Patriotes durant les seize dernières années, et vous saurez si nous avons à redouter quelque chose de la France et ce que nous devons craindre. »

Une réunion à Colmar

Une réunion a eu lieu au sujet des prochaines élections au Reichstag.

Dans un manifeste, en date du 10 février, M. Charles Grad, député sortant, déclarait que, « dans la question du septennat, qui a amené la dissolution, il s'est abstenu du vote, comme il l'a fait constamment pour les dépenses militaires, depuis que les suffrages réitérés de ses électeurs lui ont confié le mandat de soutenir leurs intérêts et leurs droits.

C'est uniquement sur ce point qu'a porté la discussion.

Plusieurs des orateurs se sont montrés satisfaits de la conduite de M. Grad. M. Schwindenhammer, de Turckheim lui reproche de se refuser à voter le septennat. Agir de la sorte, ajoute M. le directeur de l'arrondissement c'est une véritable protestation contre l'empire.

Divers noms sont alors, mais sans succès, mis en avant. M. Bœhm, auquel on offre la candidature, n'accepte ni ne refuse; « s'il faut un nom sur lequel les partisans du septennat puissent se compter, son patriotisme saura faire taire ses appréhensions. »

En résumé, on semble rester sous l'impression de ces paroles de M. le directeur de l'arrondissement :

» La France prépare et veut la revanche : aucun ministre n'a encore répondu au prince de Bismarck qu'il y renonçait : il faut que l'Alsace montre elle même à la France qu'elle veut la paix même en restant allemande. *La ville de Colmar veut certainement* la paix et par conséquent elle veut que son député vote le septennat. »

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

La draperie à Sedan

On écrit de Sedan au *Courrier :*

« En ce moment, les affaires sont calmes : il vient très peu d'acheteurs sur place. Quelques provinciaux sont venus faire quelques réassortiments.

» Il s'est vendu un peu de taupeline et satin, mais dans les prix intermédiaires; les édredons sont peu recherchés : les draps lisses se vendent, mais par petits métrages. Les fabricants de jerseys et flanelles ont des stocks à écouler avant d'en fabriquer d'autres.

» Les façonnés hiver et demi-saison se vendent toujours, mais par petits métrages. Une grosse maison de Lyon vient de remettre un ordre pour 22 mètres de chaque disposition à un fabricant qui en a 95, ce qui fait 190 coupes. C'est une belle vente, attendu qu'il a payé le prix au cours avec un terme de 90 jours. »

Mouvement du 22 janvier au 4 février

	DRAPERIE		LAINES
1886...	39.245 kil.	Arrivages ..	63.977 kil.
1887...	41.456 kil.	Expéditions.	37.468 kil.

Ventes publiques de laines

DE ROUBAIX-TOURCOING

La série des ventes publiques de laines de Roubaix-Tourcoing s'est ouverte par la vente qui a eu lieu hier, à Tourcoing, au milieu d'un concours nombreux d'acheteurs, non-seulement de nos places, mais encore de Verviers, Sedan, Paris, etc.

Les enchères ont été actives, surtout pour certains lots du catalogue, très complets d'ailleurs (plus de 400 lots.)

Les belles qualités de blousses fines ont obtenu de bons prix.

Les déchets ont été particulièrement favorisés : nous pouvons noter, sur les prix de la dernière vente, une hausse moyenne de 5 à 6 0\|0. Quelques belles sortes de déchets portant des marques connues ont même obtenu une avance de 7 à 8 0\|0.

Les enchères pour les peignés ont été, comme de coutume, assez froides. Quant aux laines brutes, elles se sont enlevées avec entrain et à des prix très-fermes : Un lot de 53 balles Buenos-Ayres ex-*Eucenie* a été adjugé à 1 f.50. Nous souhaiterions voir en plus grand nombre dans nos enchères publiques les lots d'importation directe.

La laine à Londres

(De notre correspondant particulier)

LONDRES, le 16 février 1887.

Il semble qu'à mesure que nous approchons de la clôture des présentes enchères, l'animation aux achats augmente chez tous. Hier comme aujourd'hui la tendance très ferme signalée lundi n'a fait que s'accentuer et l'on peut citer des lots retirés au moment le plus faible de la vente, les 4 et 5 courant, qui sont adjugés maintenant à 1\|2 et 1 d. d'avance. — La fermeté remarquable de tous les genres moyens provient surtout de ce que les Allemands et les Français n'ont jamais perdu confiance et ont opéré régulièrement pendant toute la durée de la vente, tandis que les Anglais qui, effrayés outre mesure par les bruits de guerre se sont pendant une douzaine de jours tenus sur la réserve, ont dû depuis quelques jours se remettre aux achats avec l'effet signalé précédemment.

La situation très améliorée des affaires lainières en France a également puissamment contribué au maintien et au développement du mouvement en avant établi à l'ouverture de la vente actuelle. Quelques négociants du Nord ont fait de fortes journées depuis le milieu de la semaine dernière.

Hier et aujourd'hui la France peut avoir pris 5,000 balles, dont 3,500 pour le Nord ; l'Allemagne en a enlevé 4,500 et l'Angleterre 8,000 ; le reste, environ 1,500 balles a été retiré.

Laines

ANVERS, 16 février.

Il a été vendu 165 balles de laine de La Plata en suint et 14 balles d'Australie dito.

LE HAVRE, 15 février.

Reçue du 1 au 15 février 1887. Importations de la quinzaine : 2.238 b.

Débouchés : ventes 190, expéditions 1.006, total 1.196 b.

Stock ce jour 19.878 b., dont 3.569 Plata et Rio-Grande, contre 7.659 b. dont 4.587 Plata à pareille époque 1886.

Il ne s'est traité que très peu d'affaires pendant cette quinzaine. Les prix restent sans changement.

Les Chili attirent toujours l'attention des acheteurs mais les offres faites en dernier lieu sont un peu au-dessous des prix payés précédemment.

Peaux de mouton. — *Importations nulles.* — Ventes : 8 b. Pérou et Chili de 90 c. à 1 fr. — Stocks 36 b. Plata et diverses.

G. ASSELIN et A. DOUAY

MARSEILLE, 15 février.

On a vendu 100 balles de laine d'Espagne N, à fr. 135.

BUENOS-AYRES, 16 février.

Les nouvelles pessimistes d'Europe jointes à la perturbation occasionnée par l'épidémie cholérique paralysent grandement toutes les affaires. Les achats sont presque nuls et la moyenne des arrivages sont envoyés en entrepôt.

On cote laine extra, ps 4.10 à 4.50 les 10 k. ; belles laines, ps 3.30 à 4.00 ; bonnes laines, fines, assez bien conditionnées, ps 3.40 à 3.70; laines courantes, d'un conditionnement irrégulier ps 3.00 à 3.30 ; lots inférieurs, défectueux, ps 2.60 à 3.90.

Laines Lincoln extra, ps 4.50 ; bonnes, ps. 3.90 à 4.20 ; secondaires, ps 3.50 à 3.80.

Laine noire, ps 6.00 à 7.00.

Laines d'agneaux, fines, belle qualité, ps 3.50 à 4.00 ; moyennes, ps 3.20 à 3.40 ; inférieures, ps 3.00 à 3.10.

Entrées de la quinzaine 6.100.000 kilos, dont 1.500.000 kilos de vendus. Existences tant sur place qu'en magasin, 10,500.000 kilos.

Entrées générales de cette tonte, 31.300.000 kilos dont 20.800.000 kilos de vendus contre l'an dernier à pareille époque, 31.800.000 kilos d'entrées dont 10.700.000 kilos en dépôt.

Exportation des laines du 1er octobre jusqu'au 15 décembre :

	1885	1886
France	12.660 balles	13.910 balles
Belgique	8.408 »	14.357 »
Angleterre. . . .	992 »	1 009 »
Allemagne. . . .	1.505 »	8.030 »
Italie.	1.703 »	155 »
Etats-Unis	183 »	—
Brésil.	41 »	—
	25.495 balles	37.461 balles

Peaux de moutons. — Il y a eu une certaine animation sur cet article qui est principalement recherché pour le midi de la France.

On cote, peaux haute laine, belle marchandise, ps 0.28 à 0.31 ; bonne marchandise, ps 0.25 à 0.27 ; moyenne, ps 0.23 à 0.24. Peaux de campo belle marchandise, légère bons nerfs, ps 0.31 à 0.34 ; bonne marchandise, quelque demi-laine, ps 0.27 à 0.30 ; courante ps 0.24 à 0.26 ; inférieure, ps 0.22 à 0.23 le kilo.

Peaux d'épidémie, belle marchandise, ps 0.22 à 0.25.

Mouvement maritime lainier

Le steamer anglais *Harefield* débarque actuellement à Dunkerque 375 b. laine chargées à Philippeville.

Le steamer anglais *Dunstanborough* prenait charge à Philippeville le 14 février pour Dunkerque.

Le steamer anglais *Rome* allant de Sydney à Londres a passé à Southend le 15 février.

Le steamer *Orion* a débarqué à Anvers le 15 février 980 b. laine à ordre provenant de B.-A., et 640 b. laine à ordre provenant de Montevideo.

Le steamer *Buenos-Ayres* a débarqué à Anvers le 15 février 1750 b. laine provenant de B.-A.

Le steamer anglais *Nera* est monté à Anvers le 16 février venant de B.-A. et Montevideo via Southampton porteur de laines à ordres.

Le steamer *Franckford* est parti le 15 février d'Anvers, allant de Hambourg à la Plata prendre charge en laine.

Le steamer *Hesperides* est arrivé le 14 février à Liverpool venant de B.-A. avec laines à ordres.

Le steamer *Hohenzollern* prenait charge en laine à Adelaide le 15 février pour Anvers.

Touché à Colombo le 15 février : steamer anglais *Sutley* allant de l'Australie à Londres avec laines à ordres.

Les steamers *Bretagne* et *Béarn* sont arrivés à Marseille le 15 février, venant de la Plata avec laines à ordres.

Le steamer *Meuse* est arrivé le 15 février à Marseille venant du Maroc avec laines.

Le 3 mâts anglais *Etiopian* allant de Sydney à Dunkerque a passé au large de Lézard le 11 février.

Le steamer anglais *Clyde* a suivi le 14 février de Suez pour Londres, venant de l'Australie avec laines.

Le steamer *Tagus* a suivi de Lisbonne le 13 février pour la Plata allant charger des laines pour l'Europe.

Le steamer anglais *Chirton* est attendu à tous moments à Dunkerque de Philippeville ; il a un retard de 48 h. sur l'*Harrefield*, entré le 16 février au soir.

Le steamer *Austral* allant de l'Australie à Londres avec laines à ordres, a suivi le 15 février de Périm.

Le steamer *Hevelius* allant d'Anvers à la Plata, a suivi le 14 février de Madère.

Le steamer *Borghese* allant de la Plata à Dunkerque, a suivi le 12 février de Las-Palmas (Cap-Vert).

Le steamer anglais *Meath* est arrivé le 13 février à B.-A. et y prenait charge en laine pour Londres et divers ports le 15 courant.

Le steamer anglais *Sicily* est parti le 13 février de Montevideo avec laines pour l'Europe.

Le steamer *Lisbonnense* a touché à Lisbonne le 15 février venant de la Plata avec laines et diverses marchandises, en route pour Southampton.

Le steamer *Roméo* est arrivé le 16 février à Londres venant de Sydney (Australie) avec laines à ordre.

Le steamer *Pascal* allant de la Plata à Anvers, a suivi le 13 février de Rio-Janeiro.

Le voilier *Lurline* est parti le 15 février de Napier (N[lle]-Zélande) pour Londres avec laines à ordre.

Le 3 mâts *Ormuka* est parti de Anmuka le 15 février avec laines pour Londres.

Le steamer *Hipparchus* a été expédié de Londres le 15 février pour Montevideo et B.-A. allant charger des laines pour l'Europe.

Le steamer *Cordonan* attendu à Dunkerque de la Plata, était encore à Bordeaux le 15 février déchargeant ses marchandises pour ce port.

Les steamers *Rio-Negro* et *Ville de Buenos-Ayres* allant de Dunkerque et le Havre à Montevideo, complétaient leur cargaison à Bordeaux le 15 février.

Les steamers *Siddous*, et *Hellenes* sont partis le 13 février de Liverpool pour Rosario, allant charger en laine.

Marchés anglais

HUDDERSFIELD, 15 février.

Peu d'acheteurs et peu d'affaires au marché d'aujourd'hui. Les dessins de fantaisie à carreaux sont généralement en faveur et se perfectionnent de plus en plus ; cette remarque s'applique à tous les genres de tissus, files anglais et autres lainages.

Il se produit aussi de grandes quantités de draps pour confections de dames, et de sealskins à jolis dessins, pour le commerce du pays et de l'exportation.

Les laines de bonnes qualité sont fermes en valeur sur place.

LEEDS, 15 février.

La semaine s'annonce bonne, à en juger d'après les ordres placés aujourd'hui. Les teneurs de tweeds, unions, meltons et pilotes inf. effectuent les ventes sans difficulté. Les acheteurs de Londres, d'Ecosse et d'Irlande traitent plus volontiers en worsted, tweeds, sergés, diagonales, twills de choix à prix plus fermes.

L'exportation est satisfaisantes pour l'Espagne, l'Italie et l'Australie.

Les ordres du Canada, de l'Amérique et du Continent sont clair-semés.

Les manufactures en draps d'armée ont en mains des ordres répétés.

MANCHESTER, 14 février.

Filés et tissus. — Les filés se cotent aux prix de vendredi dernier, sans demande quelque peu active et avec des ordres fermes en main les qualités de medium et les bas numéros de twist s'achèteraient généralement à des conditions plus avantageuses. Les tissus sont calmes et avec très peu d'affaires, les prix toutefois, sont généralement soutenus.

LES PETITS-FILS DE BELGES

(Extrait des Annales Parlementaires)

Séance du Sénat Belge du 8 février 1887

M. LE BARON PYCKE DE PETEGHEM. — J'ai hâte de vous dire, messieurs, que je n'ai pas l'intention de rouvrir le débat provoqué au Sénat, le 16 décembre dernier, par l'honotable M. de Broukeyre, à propos de la pétition du sieur Carlier, dont vous devez avoir souvenance ; mon seul but est d'appeler l'attention du gouvernement, et particulièrement de M. le ministre des affaires étrangères, sur une situation tout à fait spéciale infligée à nos nationaux depuis qu'un arrêt de la cour de cassation du 7 décembre 1883 a considéré les individus nés dans les provinces belges avant 1814 (alors incorporées à la France et démembrées en 1814) comme nés en France, tandis que, avant 1883, ils étaient considérés comme nés en Belgique; c'est ainsi que, jusqu'au 7 décembre 1883, le gouvernement français a considéré le grand'père de M. Louis Verstraete (ce dernier est un des signataires de la pétition) né en 1799 à Warneton (Flandre occidentale), comme étant de nationalité belge. Son petit-fils, né à Wambrechies (Nord), le 12 juin 1863 était donc bien petit-fils de belge, et en cette qualité, il a tiré au sort en 1883. Evidemment on ne peut pas dire que son grand père est né en France, puisque ce n'est qu'à partir du 7 décembre suivant qu'une nouvelle et contradictoire jurisprudence a décidé que les individus nés en 1799 étaient nés en France ; son petit-fils ayant subi le sort en Belgique onze mois avant l'arrêt de la cour de cassation de 1883, ne doit donc pas être appelé par le gouvernement français, d'autant plus qu'il a fait en France, dans l'année qui a suivi sa majorité, la déclaration prévue par la loi, déclaration acceptée à la mairie de Wambrechies.

Vous conviendrez, messieurs, qu'il était impossible à Louis Carlier, de faire davantage pour se mettre en règle des deux côtés ; au reste, de 1883 à 1885, pas un milicien belge n'avait été inquiété, et ce n'est qu'en 1885 que l'on a commencé à appliquer ce changement apporté à la loisur le recrutement de l'armée, et encore les jeunes gens inscrits d'office en 1885 n'ont été appelés sous les drapeaux que le 1er décembre 1886 ; seulement ceux qui sont actuellement soldats belges ont dû forcément faire défaut, puisqu'ils ne voulaient pas déserter leur drapeau. *C'est pourquoi je me demande avec M. Eugene Roche, avocat à Lille, qui vient de publier une brocyure intéressante sur ce sujet, ce qu'on va décider en France sur leur sort ?*

Il est certain que le ministre de la guerre prendra une décision quelconque ; mais peut-on supposer que ces soldats belges, déférés au conseil de guerre en France comme réfractaires, soient condamnés comme insoumis, et, s'ils ne sont pas déférés au conseil de guerre, qu'arrivera-t-il lorsque, ayant achevé leur terme en Belgique, ils reviendront en France ?

C'est donc a bon droit, messieurs, que les pétitionnaires réclament contre une anomalie dont ils sont les victimes. D'une part, ils ont satisfait à la loi sur la milice en Belgique, et, d'autre part, on les incorpore de force dans l'armée française ! La saine raison nous dit cependant qu'il est impossible d'avoir deux nationalités ou de se faire couper en deux pour revêtir deux uniformes à la fois : pareille situation est aussi absurde que ridicule ; elle tournerait évidemment au tragique en cas de mobilisation, ce qui explique suffisamment l'insistance de 56 pétitionnaires pour sortir de cette terrible impasse, véritable atteinte portée aux droits acquis ! Heureusement que le système consacré par la cour de cassation rencontre de sérieuses difficultés dans l'application par suite d'interprétations diverses des tribunaux français et, tandis que le tribunal civil de Lille s'est prononcé dans le sens de l'arrêt de la cour, ceux d'Avesnes et d'Hazebrouck continuent à juger selon l'ancienne jurisprudence.

Ces divergences d'opinions nous permettent d'espérer que le gouvernement français n'a pas dit son dernier mot sur ce sujet important, et, bien que le sénat français ait voté le 15 novembre dernier, en première lecture, une loi qui supprime l'article 9 du Code civil, sur l'option de patrie, le général Boulanger, ministre de la guerre, a déposé récemment un nouveau projet de loi sur cette question. — fait qui m'a été rapporté, hier, par un membre de l'assemblée nationale.

Résultera-t-il de ce nouveau projet un avantage quelconque au point de vue belge ? Je l'ignore : mais, quoi qu'il advienne, j'adjure le gouvernement de tenter des efforts surhumains pour faire respecter les droits acquis en soumettant un projet de *modus vivendi* quelconque au gouvernement français, ce qui vaudrait infiniment mieux que d'attendre la révision du Code civil en Belgique et le vote définitif d'une loi en France !

M. DE BROUCKERE. — Messieurs, je ne reviendrai naturellement pas aujourd'hui, pas plus que l'honorable baron Pycke de Peteghem, sur les considérations que j'ai émises dans la séance du 16 décembre dernier ; mais si je m'en abstiens en ce moment, je dois prévenir le Sénat que j'y reviendrai tres incessamment à l'occasion de la discussion du budget de l'intérieur.

Je traiterai alors la question à fond et je ne cesserai de l'agiter aussi longtemps qu'elle n'aura pas reçu une solution conforme à l'humanité et aux principes qui doivent présider aux relations internationales.

Le point que soulève l'honorable baron Pycke est, je ne dirai pas un des petits côtés de la question, car il n'y a pas de petits côtés à une question qui touche aussi intimement a la sécurité de nos nationaux, mais ce n'est qu'un des côtés de la question. Je me réserve de traiter celle-ci ultérieurement d'une manière générale et de rencontrer aussi le point spécial signalé par le baron Pycke que tous les autres, qui ne sont pas moins intéressants.

Je me félicite, en tous cas, d'entendre partir des bancs de la droite une voix qui continuera, j'y compte bien, à me soutenir. J'espère même que d'autres collègues encore se joindront à moi pour amener le succès d'une cause aussi juste, pour faire triompher une véritable question d'humanité.

Les conclusions du rapport de M. Pycke de Peteghem sont adoptées.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La « Vraie France » termine, dans son numéro de mercredi, son intéressante étude sur les chemins de fer de Reims-St-Quentin-Lille-Roubaix. Elle y expose quelques idées. Selon elle :

» Un express quitterait Laon pour Tergnier à 7 h. 41 du soir, dépasserait à 8 h. 07 à la Fère le régulier Laon à Lens marchandises n° 1908 (arrêt de 7 h. 55 à 8 h. 08), à Crépy, où il stationnerait un quart d'heure en plus, quitte à regagner cette perte de temps sur ses 30 minutes à la Fere, la train facultatif 1905 marchandises même direction, et arriverait à 8 h. 13 à Tergnier, où les voyageurs emprunteraient le train 33 bis express Paris-Bruxelles.

»Ce train 33 bis express devrait subir, de Tergnier à Busigny, *quelques modifications dans sa marche.* Par exemple partir de Tergnier à 8 20, de Saint-Quentin à 8 31, pour stopper à 9 03 du soir à Busigny, où il passe actuellement vers 9 10.

»A Busigny un train express de correspondance partirait immédiatement pour Douai à 9 04, avant le départ du train 33 bis. Le 1700 mixte partirait aisément plus tôt d'Aulnoye et diminuerait ses arrêts de manière à être mis en relations avec cet expres, qui prendrait aussi à Busigny les voyageurs d'Hirson venus par le 3906.

» De même le 1709 du Quesnoy à Cambrai pourrait peut-être (nous disons *peut être* à cause des correspondances à Solesmes provenant du Cateau) arriver assez tôt à Cambrai. De Somain à Douai le train nouveau express suivrait le train 4 qu'il remplacerait à la rigueur de façon à se trouver à Douai pour 10.15 ou 10.17 et permettre à ses voyageurs d'y prendre l'express n° 29 de Paris (6 h. 50) à Lille (19.50). Total du parcours : 4 h. 45 minutes.»

FEUILLETON DU 18 FÉVRIER 1887. — N° 58

LA CASSETTE DE FER

Par Pierre ZACCONE

DEUXIÈME PARTIE

XI

SUITE.

— A moi aussi ! mais si nous le gardions ici nous n'en apprendrions pas plus long, qu'il ne nous en a dit... tandis que, dehors...

— Vous avez peut-être raison...

— Nous avons assurément raison... Je l'ai envoyé à M. Burlard, qui va le faire surveiller et à la moindre imprudence de sa part.

La Cagnotte fit quelques pas, et au moment d'atteindre la porte elle se tourna vers le juge d'instruction, qui l'accompagnait.

— Et le comte ? demanda-t-elle alors à voix basse et rapide.

M. Ménager mit un doigt sur ses lèvres.

— Silence ! silence, répondit-il sur le même ton. Ceci est trop grave, et il faut prendre garde de se tromper...

— Mais vous ne savez peut-être pas...

— Je sais bien des choses, mon enfant... Et quant à celles que vous avez apprises vous-même, gardez en soigneusement le secret au plus profond de votre cœur, jusqu'au jour, plus prochain que vous ne croyez, où la vérité se sera enfin fait jour.

La jeune femme salua donc le juge et se hâta de regagner sa voiture qui stationnait devant la grille du Palais de Justice.

Et comme elle en refermait la portière, après avoir ordonné au cocher de la reconduire à son hôtel, elle put apercevoir Lambert qui descendait sur le trottoir et gagnait la place du Châtelet.

Lambert était libre et il s'en allait heureux d'en être quitte pour si peu !

Toutefois, au fond de sa joie, il y avait comme un voile de mélancolie.

M. Ménager avait été juste ; mais il était resté sévère !

Tout n'était pas fini, et Lambert ne se rappelait pas surtout sans frisson, ce qu'il lui avait dit à propos de la substitution.

On avait demandé des renseignements à la Compagnie des Messageries dont les paquebots font le service entre Bordeaux et Rio-Janeiro, et avec le signalement obtenu, on faisait rechercher le faux Lambert !...

Qu'adviendrait-il de tout cela? Rien de bon assurément, et la plus élémentaire prudence lui commandait de prendre des précautions en vue de toute éventualité.

Arrivé à la place du Châtelet, il héla un cocher, et tout en se rendant chez le comte de Presles, il mit le trajet à profit pour réfléchir utilement à la situation.

Nous verrons tout à l'heure le résultat de ses réflexions.

Le comte l'attendait avec impatience ; dès qu'il fut entré, il alla vivement à lui.

— Eh bien ! dit-il d'une voix brève et nerveuse, as-tu réussi?

— Parbleu ! fit Lambert.

— Tu as la cassette ?

— Depuis cette nuit.

— Enfin, enfin ! dit le comte avec une explosion de joie.

Lambert eut un sourire équivoque.

— Oh ! il ne faut pas trop se hâter de se réjouir, répliqua-t-il ; car ce que j'ai à ajouter mérite attention. Savez-vous d'où je sors, à l'heure qu'il est ?

— D'où sors-tu ?

— Du cabinet du juge d'instruction.

— M. Ménager ! tu l'as vu?... à quel propos ?

— Eh ! toujours à propos de l'affaire d'Angoulême.

— Mais on ne te soupçonne pas, toi ?

— Pas encore, peut-être... quoique ça commence à se corser. Ils sont curieux dans cette boîte... et j'estime qu'il n'est pas trop tôt de prendre ses distances.

— Que veux-tu dire ?

— Que si l'on a pas l'air de me soupçonner, il y en a un autre, qui n'est pas dans le même cas.

— Qui cela ?

— Celui qui m'a remplacé, et qui s'est fait débarquer avant l'arrivée à Rio.

— Ils connaissent ce détail ?

— Et ils ont poussé l'indiscrétion jusqu'à demander son signalement, comprenez-vous? de sorte que si j'étais à la place de celui-là, je n'irais pas par quatre chemins et je choisirais celui qui mène tout droit dans un de ces généreux pays qui se refusent encore à toute extradition.

Le comte fit quelques pas à travers la chambre, l'œil louche et la lèvre contractée.

— Tu as raison, dit-il, c'est le seul parti à prendre.

— Et le plus tôt possible.

— Soit ! Voyons, tu as la cassette ?

— C'est-à-dire que je l'ai et que je ne l'ai pas, répondit Lambert.

— Comment ?

— Dame ! il ne fallait pas s'exposer à se la faire enlever, pas vrai ? C'est assez d'une fois. Mais je l'ai déposée en lieu sûr, connu de moi seul. Et dès que vous m'aurez compté les dix mille francs promis ?...

— Tu te défies !

— Si on peut dire !

— Enfin, quand me la remettras-tu ?

— Quand vous voudrez.

— Ce soir, ici, à dix heures.

— Va ! Pour ce soir ! et croyez-moi, monsieur le comte, d'ici-là que tout soit prêt pour votre départ.

Le comte le congédia du geste et Lambert se retira.

XII

Le soir de ce même jour, vers cinq heures, madame Pradié se trouvait seule dans sa chambre ; elle était assise sur une chaise longue, non loin de la fenêtre ouverte; par laquelle les parfums pénétrants des fleurs et des arbustes du parc lui arrivaient apportés par le souffle du printemps.

Tout dans son attitude, pour ainsi dire accablée et morne, décelait chez la jeune veuve, un état de mélancolie et de tristesse profondes.

Son œil était troublé, sa poitrine se soulevait comme oppressée, et sa belle main se crispait par instant dans l'épais velours de la chaise longue.

A côté d'elle, sur une console dorée, il y avait une lettre qui lui avait été remise une heure auparavant, et qu'elle avait déposée sur le meuble, après l'avoir lue à plusieurs reprises.

Et elle poursuivit sa pensée qui amenait à chaque instant un pli inquiet sur son front lisse et pur.

Enfin, elle se leva, alla respirer à la fenêtre ; puis revint dans la chambre, et se mit à la parcourir à pas rapides et heurtés.

Cela dura cinq minutes à peine, au bout desquelles, prenant résolument son parti, elle se dirigea d'un mouvement saccadé vers la cheminée et poussa le bouton d'ivoire d'une sonnerie électrique.

La porte s'ouvrit et aussitôt une femme de chambre se présenta.

— Dites à mademoiselle Laura que je désire lui parler, ordonna-t-elle alors.

En l'apercevant, madame Pradié ne put réprimer un geste d'impression douloureuse.

Laura était bien changée depuis quelques jours : l'épreuve par laquelle elle passait en ce moment l'avait cruellement frappée ; ses joues s'étaient creusées, un cercle sombre estompait ses yeux et son regard semblait perdre chaque jour de sa vivacité et de sa limpidité d'autrefois,

Madame Pradié se mordit les lèvres, et étouffa un sanglot.

Mais Laura n'avait vu qu'une chose : la lettre qui était là, sur la console.

Cette lettre ! c'était M. Ménager qui l'avait écrite, ainsi qu'il l'avait promis ; on y parlait de Mario et elle allait savoir !...

Toute sa vie était contenue dans ces quelques lignes !

Un flot de sang afflua à son cœur, et les pommettes de ses joues s'empourprèrent.

— Ah ! ma mère ! ma mère ! s'écria-t-elle en allant cacher sa tête éperdue sur le sein de madame Pradié.

Celle-ci la serra avec effusion dans ses bras, et pendant quelques secondes, ce fut un doux murmure de baisers donnés et rendus.

— Chère enfant ! dit madame Pradié, en se dégageant lentement ; si tu savais combien je suis heureuse de te sentir ainsi, au plus près de mon cœur ! Il y a longtemps que cela ne m'était arrivé.

— Pardonnez-moi ! balbutia la jeune fille.

— Et qui pourrait t'en vouloir... Quelle mère n'oublierait tout, en te voyant ainsi affectueuse et tendre !

— C'est que j'ai bien souffert.

— Pauvre chère, je le voyais bien ! mais aussi pourquoi ne pas t'être confiée à moi ? tu ne peux pas douter cependant du profond amour que je porte, et je n'ai jamais eu d'autre ambition que celle de te voir heureuse.

— Ah ! vous êtes bonne...

— Eh bien, il faut être soumise à ton tour ; revenir au calme et accepter avec résignation les tristes épreuves que le ciel peut nous envoyer.

A ces dernières paroles, Laura se sentit subitement glacée et elle comprima sur ses lèvres un cri près de lui échapper.

— Qu'avez-vous donc à m'apprendre ? dit-elle avec une lueur d'acier dans le regard.

— Ne t'épouvante pas d'avance ! supplia madame Pradié, effrayée de ce désordre subit.

— M. Ménager vous a écrit ?

— J'ai reçu sa lettre il y a une heure.

— Il vous parle du comte ?

— Il ne me parle que de lui.

(A suivre)

PIERRE ZACCONE